

Asyl News

N° 4, décembre 2017

OCA

Cours Horizonte
Programme d'automne
page 4

Focus: Participation

Participation et intégration
pages 5-13

Informations spécifiques

Admission provisoire –
Le Conseil des États hésite
page 14

Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur,

2017 appartiendra bientôt au passé, et j'aimerais tant porter ici un regard satisfait sur l'année qui s'achève, en soulignant les nombreux développements prometteurs dans la politique des réfugiés. Malheureusement il n'y en a pas beaucoup – bien au contraire.



Depuis la Deuxième Guerre, il n'y avait jamais eu autant de personnes en fuite. La guerre en Syrie entamera bientôt sa huitième année, des millions de personnes sont déplacées au Yémen et menacées par la pire famine mondiale

depuis des décennies – sans que l'opinion publique internationale s'en émeuve –, tandis qu'au Myanmar plus d'un demi-million de personnes ont fui la violence brutale et qu'en Méditerranée, en 2017 aussi, plus de 3000 personnes ont déjà perdu la vie. Partout dans le monde des gens fuient leur patrie – afin d'échapper à la guerre et à la violence ou à des conditions de vie misérables, en quête d'une existence digne d'être vécue pour leurs enfants et eux-mêmes, dans l'espoir d'un avenir meilleur.

En ce moment, toujours moins de réfugiés viennent chez nous. Non pas que la situation se soit améliorée chez eux, mais parce que partout les frontières sont verrouillées. Les personnes en quête de protection sont ainsi stoppées et retenues dans des centres de détention en Libye, sans possibilité d'accès à une procédure d'asile équitable. À supposer même qu'elles parviennent en Europe, elles affrontent des vents contraires, en Suisse aussi. On économise de tous côtés. Le canton de Berne vise à opérer dans l'aide sociale des coupes pouvant atteindre 30% aux dépens des personnes admises à titre provisoire, et les personnes relevant du domaine de l'asile n'auraient droit à leur propre logement qu'à condition d'avoir un travail ou une place de formation. Et le Conseil des États rechigne à biffer l'expression choquante «admis provisoirement» du statut de séjour de nombreux réfugiés de guerre.

Peut-être ferions-nous bien de repenser plus souvent aux vers de la poétesse anglo-somalienne Warsan Shire – en veillant ensemble à ce que 2018 soit une année riche en lueurs d'espoir, grandes si possible.

*«No one leaves home unless
home is the mouth of a shark.
You have to understand,
that no one puts their children in a boat
unless the water is safer than the land.»*

Lisa Schädel, Information et communication

Aperçu

Nouveautés de l'OCA	4
Focus: Participation	
Participation et intégration	5
Projets de participation	7
« Je suis d'un naturel combatif »	10
Intégration sociale des personnes réfugiées	12
Informations spécifiques	14
Asile en Suisse	
Suppression de l'admission provisoire – le Conseil des États tergiverse	14
Économies sur le dos des plus faibles	14
Le Conseil de l'Europe fustige le droit de l'asile suisse	16
Jurisprudence	
Séparation due à la fuite et asile familial	17
TAF: exigibilité des retours en Érythrée	17
Europe	
Bilan de répartition	18
Déplacement des compétences – relativisation de la protection des réfugiés	18
Conseil en vue du retour	
L'aide au retour a fêté ses vingt ans	20
Transfert de connaissances	
Un quotidien semé d'embûches, dans un pays inconnu	21
Travail & Formation	
Abrogation de la taxe spéciale	22
Préapprentissage d'intégration en 2018	22
Moins d'argent pour les antennes d'intégration	22
Brèves infos	23

Impressum

Rédaction Lisa Schädel **Layout** Source Associates AG
Traduction Sylvain Bauhofer **Impression** Basisdruck
Contact KKF-OCA, Effingerstrasse 55, 3008 Berne



*L'OCA vous souhaite de joyeuses fêtes, ainsi qu'une bonne et heureuse nouvelle année.
Que l'année 2018 donne aux nombreuses personnes déplacées et en quête de protection
de la Paix et de la Sécurité dans le monde entier.*

Nouveautés de l'OCA

Activités de formation

Horizonte – Formations continues printemps 2018

Le programme du premier semestre 2018 est prêt. Les cours sont donnés en allemand (raison pour laquelle la publication n'est pas bilingue). Un service d'interprétation peut toutefois être proposé sur demande, ou du moins la traduction française de la documentation de cours. Le nombre de places étant limité, c'est avec plaisir que nous attendons vos inscriptions.

Horizonte 18/1

Syrien aktuell

Zur Lage im Land und zur Situation syrischer Flüchtlinge in der Schweiz

Mardi 30 janvier 2018

13h00 – 17h30

Horizonte 18/2

**Das Recht auf Familieneinheit
Voraussetzungen und Spielräume
bei Familienzusammenführungen**

Mercredi 15 mars 2018

13h30 – 17h00

Horizonte 18/3

**Frauenspezifische Bedürfnisse
im Asylkontext**

*Betreuungs- und Wohnsituation,
Integration und Gesundheit*

Jeudi 3 mai 2018

13h00 – 17h30

Horizonte 18/4

Wie bitte?

Beratung mit sprachlichen Hürden

Jeudi 31 mai 2018

13h00 – 17h00

Le programme Horizonte est annexé à la présente édition d'AsylNews.
Renseignements: Daphna Paz,
daphna.paz@kkf-oca.ch, 031 385 18 08

Fundamente – cours de base pour les bénévoles

Le prochain cours pour les bénévoles engagés dans le secteur de l'asile aura lieu (en allemand) les 2 et 9 mars 2018. Il s'agit d'une introduction aux conditions-cadres et aux bases juridiques régissant le séjour en Suisse, dans le canton de Berne en particulier, des personnes ayant fui leur pays. Outre un tour d'horizon des bases applicables, les développements actuels y seront analysés et discutés (par ex. pratique en matière d'asile concernant l'Erythrée, réorganisation du domaine de l'asile, etc.). Cet atelier offre par ailleurs de nombreuses occasions de poser des questions ou d'échanger des idées avec d'autres bénévoles. Comme les divers modules sont complémentaires, il est indiqué de participer à tous.

Contenu du cours du 2 mars:

Droit d'asile et séjour – Bases juridiques et compétences.

Personnes déboutées de l'asile – Marge de manœuvre et échanges d'expériences.

Contenu du cours du 9 mars:

Aide sociale dans le domaine de l'asile – Fondements du droit de l'aide sociale.
Intégration et travail – Possibilités et limites.

Accompagnement des personnes requérant l'asile – Proximité-distance et rôles possibles.

Le programme Fundamente est annexé à la présente édition d'AsylNews.
Renseignements: Daphna Paz,
daphna.paz@kkf-oca.ch, 031 385 18 08

Prestations

InfoPro actualisée

« Catégories de séjour »

À quelles conditions une personne admise provisoirement peut-elle bénéficier du


regroupement familial ? Les personnes requérant l'asile sont-elles autorisées à travailler ? Qui est compétent pour verser l'aide sociale aux réfugiés reconnus ? Puis-je me rendre à l'étranger avec un permis F ? Dans sa version remaniée, l'InfoPro «Aufenthaltskategorien im Asylbereich» fournit sur une page A4 un aperçu pratique des dispositions légales en vigueur dans le domaine de l'asile et des réfugiés (permis N, F et B). Le cas échéant, le texte signale les bases légales applicables. Comme toutes les InfoPro, ce document peut être téléchargé sur le site de l'OCA, dans le menu Downloads.

 www.kkf-oca.ch > Downloads

Projets

Eating Together – Recherche d'hôtesse et d'hôtes

Le succès du projet «Eating Together – recevoir des personnes réfugiées à table» ne se dément pas: sa huitième édition est en préparation. Une bonne cinquantaine de candidats – dont beaucoup de familles avec enfants – sont sur la liste d'attente, et l'OCA recherche à nouveau des hôtesse et hôtes d'accord de les inviter pour un repas. La rencontre peut rester sans lendemain, ou alors sceller une nouvelle amitié. Inscrivez-vous, et nous vous mettrons en contact avec vos invités. Il vous appartiendra alors de régler ensemble les questions d'organisation. Un nouveau tract est disponible pour les personnes réfugiées. Nous nous réjouissons de recevoir votre inscription

 www.kkf-oca.ch/eating-together
Renseignements: Myriam Egger,
031 385 18 04, myriam.egger@kkf-oca.ch

Focus : Participation

Participation et intégration

L'intégration est devenue la notion-clé du débat sur la migration. Or comment se passe l'intégration de la population immigrée? Il s'agit d'un processus permanent, qui suppose l'égalité de traitement et l'égalité des chances. Il est nécessaire d'ouvrir les structures en place pour garantir la participation et l'autodétermination de chaque individu. En outre, l'ouverture interculturelle implique de combattre résolument le racisme et la discrimination.

L'intégration de personnes qui, en raison des phénomènes de migration et d'exil, sont en quête d'un nouveau centre de vie est une tâche dont la Suisse s'acquitte depuis longtemps. Loin d'être une tâche incombant exclusivement aux personnes migrantes, l'intégration suppose aussi que la société d'accueil se livre à un examen critique de ses propres perspectives et attitudes, afin qu'elles évoluent. Or tandis que l'intégration – comme d'ailleurs l'inclusion – promet la participation, le con-

L'intégration de personnes qui sont en quête d'un nouveau centre de vie est une tâche dont la Suisse s'acquitte depuis longtemps.

cept en place dans la politique migratoire agit plutôt comme un mécanisme d'exclusion. Les individus ou les groupes sociaux à intégrer y sont opposés à la société majoritaire, prétendument homogène. Une telle approche crée des inégalités et se concentre sur les déficits. Mieux vaudrait une politique migratoire attentive aux différences au sein de notre société ainsi qu'à nos identités multiples et complexes, et qui puisse être comprise comme une véritable politique de société, au service de tout le monde.

L'inclusion exige des changements structurels

Le concept d'inclusion admet la coexistence d'univers hétérogènes, formant un tout ensemble. L'inclusion ne mise pas en premier lieu sur l'adaptation individuelle des gens, mais exige des changements structurels et institutionnels, afin de permettre à tout le monde une pleine participation. Une clé importante de la participation réside dans l'ouverture interculturelle durable de la société, de ses organisations et institutions. La participation des individus, des groupes de population et des organisations aux processus de décision et de formation de

l'opinion possédera ensuite un ancrage structurel. Les diverses perspectives interculturelles seront d'autant mieux prises en compte au départ. D'où l'élimination des barrières d'accès auxquelles se heurtent les personnes issues de la migration ou réfugiées, et une offre de prestations plus efficiente et non discriminatoire. Il convient à cet effet de promouvoir en permanence le travail de sensibilisation dans les structures ordinaires, et la suppression des barrières d'accès de nature structurelle. Car dans d'importants domaines de notre société, une partie de la population n'a pas droit aux mêmes chances, ni ne peut accéder aux structures sociales, qu'il s'agisse de la formation, du marché du travail ou de la santé.

Des échanges sur un pied d'égalité

En donnant une voix aux personnes migrantes, en les reconnaissant et en renforçant leur sentiment d'appartenance à notre société, on leur permettra de s'intégrer et de se sentir intégrées. L'inclusion – axée sur l'autonomisation, sur la reconnaissance et la valorisation de la diversité, ainsi que sur le développement ciblé des forces ou ressources présentes –

Dans d'importants domaines de notre société, une partie de la population n'a pas droit aux mêmes chances, ni ne peut accéder aux structures sociales.

donne aux individus la force de prendre en main leur existence. La participation sociale fondée sur l'égalité des chances, sur un engagement actif dans la vie politique, culturelle et sociale suppose toutefois des échanges sur un pied d'égalité. Et ces rencontres à hauteur d'yeux, le bon accueil des personnes réfugiées, les interactions concrètes entre personnes issues ou non de la migration se font dans le voisinage, dans le quartier,

dans la commune. Expérience à l'appui, les préjugés disparaissent partout où les réfugiés et la population locale entrent en contact. À ce point de vue, les communes et les quartiers de villes fournissent l'essentiel des prestations d'intégration et d'inclusion. À fortiori en favorisant les rencontres et en rendant possible une participation sociale fondée sur l'égalité des chances. Tant il est vrai que seule la participation sociale permettra aux personnes réfugiées de se sentir chez elles dans leur nouvelle patrie – au cœur de la société.

Aperçu du Focus: Participation et intégration

Le présent Focus examine dans quelle mesure la participation et l'intégration sont interdépendantes et donne un aperçu d'expériences ou de leçons tirées de parcours personnels d'intégration. Les trois pages qui suivent présentent des projets menés dans tout le canton de Berne, dont le bilan est particulièrement positif dans une optique d'intégration, cette dernière étant toujours conçue comme participation. Tsehainesh Teklu, interprète communautaire, parle ensuite de son parcours personnel d'intégration en Suisse, semé d'embûches

et pas toujours linéaire. Tobias Eule, sociologue et expert des migrations, porte enfin son regard de scientifique sur le débat lié à l'intégration sociale et au rôle des associations en tant que catalyseurs de l'intégration.



Photo: Gustavo Alabbiso / imago

Intégration sociale pas seulement – mais aussi – sur le terrain de football

Projets de participation

Vox Mundi - chacun a son mot à dire

Lancement d'une émission de radio pour encourager la participation. Depuis février 2017, Vox Mundi tend le micro à des personnes d'horizons variés. Les participants ont ainsi l'occasion d'exprimer leur avis, et le projet leur permet d'acquérir un bagage journalistique.

L'émission Vox Mundi remonte au projet «mit_reden», lancé en février 2017. Au cours des mois précédents, une équipe de rédaction avait été constituée avec dix personnes issues d'horizons aussi différents que possible. Toutes – étudiants, migrants, retraités, réfugiés ou artistes – ont montré lors d'émissions plurilingues qu'indépendamment du pays d'origine et de la couleur du passeport, il existe de multiples possibilités de participation sociale. Des professionnels de la rédaction de RaBe leur avaient transmis les connaissances journalistiques et techniques de base nécessaires à la production d'émissions. Ce cours d'introduction, ainsi que les contacts noués dans le monde des médias de la capitale, visaient à améliorer les perspectives professionnelles des participants. Chacun était encouragé à donner son avis sur l'actualité politique ou sur des enjeux sociétaux.

Après la phase pilote, où les émissions étaient diffusées hebdomadairement, les auditeurs ont rendez-vous avec Vox Mundi une fois par mois. Outre de la musique du monde entier, l'équipe de rédaction désormais formée de deux personnes couvre des sujets politiques, sociétaux et culturels, dans plusieurs langues et avec des éclairages différents..

 www.rabe.ch/voxmundi

Pas à pas vers l'intégration

« Il en faut de l'énergie – à fortiori quand on est réfugiée – pour continuer sa vie à l'étranger. Pourtant, ce n'est pas parce qu'on a coupé les ponts avec sa société d'origine qu'on ne pourrait pas se recréer un réseau ailleurs, parmi de nouvelles personnes. Pas à pas, et même s'il s'agit d'un endroit tout à fait nouveau, avec des gens différents. J'ai eu ici en Suisse la chance de participer au projet Vox Mundi de Radio RaBe. Le projet m'a permis d'exercer mon métier de journaliste, et de nouer des contacts avec le monde des médias bernois. Grâce à Vox Mundi, j'ai découvert à Berne de nouvelles personnes, qui sont devenues avec le temps des amis proches. Au début, nos émissions parlaient surtout du projet en soi. Entre-temps, mon collègue et moi développons nos propres idées, que nous présentons au fil des émissions. Je suis très satisfaite de mon travail pour Vox Mundi, et d'avoir comme femme syrienne la possibilité de participer à la société suisse. »

Zaher Aljamous, réfugiée syrienne, productrice de Vox Mundi



Photo: Andreas Blatter

Vox Mundi au studio d'enregistrement

Haus pour Bienne – une maison ouverte à toutes et tous

Le centre «Haus pour Bienne» constitue depuis son ouverture le 10 décembre 2016 un lieu de rencontres vivant, où tout le monde peut se retrouver, s'engager et échanger des idées. Les concepteurs du lieu, situé à la rue du Contrôle 22, ont créé une plateforme de contacts pour les personnes intéressées, qui ont gratuitement accès à ces lieux pour toutes sortes d'activités: outre des cours de langue réguliers (en allemand, français, espagnol, somali et kurde), des bénévoles y proposent des cours de percussions, des leçons de chant ou encore de couture. Les vendredis et les samedis, les locaux accueillent diverses manifestations, que n'importe qui peut proposer et organiser. Chaque mois, une séance ouverte sert à lancer de nouvelles idées pour élargir l'offre. Tout le monde y est le bienvenu, indépendamment de sa langue maternelle et de son âge, de sa classe sociale ou de son horizon mental et culturel. Une partie des protagonistes sont venus par la filière de l'asile – profs de somali, organisateurs de fêtes ou de concerts, etc.

Le projet est dû aux associations FAIR et STAND UP FOR REFUGEES qui, conformément aux principes du respect et de l'égalité, ont voulu créer un lieu où à l'abri des pressions consuméristes, les gens se sentent acceptés pour eux-mêmes et puissent tisser des contacts en apprenant les uns des autres. La vaste maison (salle polyvalente, atelier, chambre d'enfants, salles de classes, cuisine communautaire) appartient à la paroisse générale réformée de Bienne, qui l'a prêtée aux milieux associatifs.

 www.hauspourbienne.ch



Activité créative au centre Haus pour Bienne

Fier de mes réalisations

« Quand j'ai appris que quelques jeunes s'engageaient pour la cause des réfugiés, en rénovant toute une maison pour nous notamment, ça m'a profondément touché. J'ai participé aux travaux, et depuis je m'y sens presque à la maison. Haus pour Bienne est un centre culturel, où on m'accueille toujours aimablement et où il y a de la place pour toutes sortes d'activités créatives. J'y ai déjà suivi un cours d'allemand et j'assure avec mon groupe, où je joue du tabla, l'accompagnement musical des cours de danse hebdomadaires. Je suis fier de faire partie de l'équipe et de m'engager dans ce cadre pour d'autres personnes. Je puis y faire valoir mes idées et au fond, je suis en contact permanent avec le comité d'organisation (CO). On se voit régulièrement aux manifestations, et les nouvelles idées y sont toujours bienvenues. J'ai dernièrement parlé à Cyril, membre du CO, de mon idée d'animer des cours de farsi et maintenant, on réfléchit ensemble à la meilleure manière de la concrétiser. »

Hamid Pazhman, journaliste afghan, associé actif du Haus pour Bienne

Verein Mosaik – trait d’union entre générations et cultures

L’association suprarégionale Mosaik a vu le jour en décembre 2011 à Konolfingen. Il s’agissait de créer, en complément à l’association IKUT (rencontre interculturelle pour femmes et enfants) déjà en place, une plateforme pour les personnes migrantes ou suisses des deux sexes. Afin d’encourager la solidarité et le réseautage entre générations et cultures, d’aider les gens à se débrouiller, de les accompagner lors de processus de changement et de les inciter à prendre activement leur vie en main.

La clientèle, et c’est là un des principes du travail quotidien, aménage elle-même les rencontres. Chacun a son mot à dire sur le programme des réunions hebdomadaires, par exemple en suggérant une activité, en la préparant ou en la mettant en œuvre, ou en choisissant des thèmes de discussion répondant à des besoins personnels. Les rencontres Mosaik qui, au départ, n’avaient lieu que l’après-midi, ont rapidement été complétées par un repas de midi et entre-temps, 15 à 30 personnes de la région – demandeuses d’asile ou de nationalité suisse – y participent. Les habitués ne viennent pas seulement de Konolfingen, mais aussi des communes voisines comme Grosshöchstetten, Zäziwil, Biglen, voire Münsingen et Wichtrach. Ces réunions servent non seulement à établir des liens, mais nous permettent encore d’utiliser et de compléter notre bagage linguistique.

 www.mosaik-konolfingen.ch



Échange et rencontre au Café Mosaik

Tout le monde a son mot à dire

«J’ai toujours été très active et j’aide volontiers les autres. C’est l’une des raisons m’ayant poussée à m’engager dans l’association Mosaik. À mon arrivée au centre d’hébergement collectif de Konolfingen, j’avais d’abord découvert IKUT grâce à Chrigi Bläuer. Elle est venue au centre et a demandé qui souhaitait participer. On s’est d’emblée bien entendues, et je me suis fait beaucoup d’amies à IKUT. Quand il a été question de créer une structure similaire ouverte aux hommes, j’ai aussitôt accepté. De telles structures sont extrêmement importantes: par exemple, quelques femmes n’ont pas le droit de sortir sans leur mari. En outre, beaucoup d’hommes sont ravis d’avoir un endroit où nouer des contacts. L’association Mosaik aide à prendre confiance en soi. La notion de communauté y est primordiale. On est sur pied d’égalité; personne n’a davantage le droit à la parole. Tout le monde peut décider de ce qu’on va faire aux rencontres. Les malentendus ou les conflits sont rarissimes – le concept fonctionne. À titre personnel, je suis à chaque fois ravie de voir que peu à peu, les nouveaux arrivants commencent à s’ouvrir, à gagner confiance en eux puis à s’engager activement dans l’association. Comme moi, beaucoup d’organisatrices actuelles ont commencé par être participantes. Or les gens ne viennent pas seulement pour boire le café: ces rencontres sont de véritables occasions d’échanges, elles permettent de trouver une oreille ouverte et d’oublier quelques instants les problèmes du quotidien.»

Irena Masoud, réfugiée originaire d’Égypte,
Cofondatrice de l’association Mosaik à Konolfingen

« Je suis d'un naturel combatif »

La participation implique des possibilités d'implication active, et surtout l'autodétermination. Tsehainesh Teklu, interprète communautaire, explique dans une interview sous quelle forme elle a pu participer activement à son processus d'intégration.

Bonjour Madame Teklu. Pourriez-vous tout d'abord nous parler de votre parcours ?

Je suis née à Asmara, la capitale de l'Érythrée, où j'ai grandi. Après le gymnase, j'ai étudié dans un collège en Éthiopie. À l'époque, les deux pays n'étaient pas encore séparés. Après avoir vécu 13 ans en Éthiopie, ma famille et moi avons été expropriés et chassés du pays en 1998, avec 70 000 autres personnes. Comme le conflit s'aggravait, mon mari et moi avons fui en Suisse, avec nos deux enfants. J'y vis depuis 17 ans.

Comment avez-vous passé les premiers temps en Suisse ? Aviez-vous des souhaits et des idées particulières sur ce que vous souhaitiez faire ?

Le choc a été terrible. Après avoir mené une existence autonome, je suis tombée dans une situation de complète dépendance. La cohabitation avec autant de personnes, dans un espace exigü, me pesait particulièrement. Sans penser à ce que j'avais envie de faire ou à la manière de gérer ma vie, je me disais seulement: Comment vais-je pouvoir sortir de ce centre ?

Comment avez-vous réagi à cette situation difficile ?

Après trois mois au centre, j'ai demandé à la directrice si j'avais le droit de travailler. Elle m'a envoyée à l'ORP. Mon conseiller a décidé que je pouvais suivre un cours d'allemand, en parallèle à mes recherches d'emploi. Ce que j'ai fait. Après mon cours d'allemand, je suis retournée aux nouvelles, et la travailleuse sociale m'a annoncée à l'organisation TAST. Comme il était prévu que j'y suive à nouveau un cours d'allemand pour débutants, j'ai demandé s'il y avait d'autres possibilités. On m'a alors parlé des cours professionnels de TAST. Il y en avait alors quatre: mécanique automobile, soins, aide de bureau et spécialiste en textiles.

Et vous avez pu décider vous-même quel cours vous souhaitez fréquenter ?

Oui, j'ai opté pour le cours consacré aux textiles. On pouvait acheter nous-mêmes des tissus et coudre pour nous. Ça m'a beaucoup plu. En outre, il était important pour moi d'avoir une occupation.



Photo: Lisa Schädel

Comment les choses se sont-elles ensuite passées ?

À la fin du cours, j'ai voulu suivre une formation. Mais la travailleuse sociale s'occupant de moi m'a dit que j'étais trop âgée pour suivre une formation de base. Je me suis alors spontanément adressée à l'école professionnelle de Berne (BFF). On m'y a recommandé de contacter la Schlossbergschule à Spiez, qui avait toujours trois places réservées aux personnes migrantes. Comme j'avais manqué de peu le délai d'inscription, il m'a

« Le plus difficile était d'être mise sous tutelle et de dépendre d'autrui. »

hélas fallu patienter un an. Quand j'ai repris contact, on m'a dit: «Votre âge nous est bien égal. Si vous êtes compétente, vous pourrez suivre la formation.» J'ai réussi l'examen d'entrée et accompli une formation de trois ans de créatrice de vêtements.

Avez-vous reçu du soutien durant ce processus ?

Non, il m'a tout fallu organiser seule. J'ai dû me battre même pour le financement. Quand j'ai reçu le feu vert pour ma formation, la commune a d'abord refusé de payer mes frais de matériel et de transport, ce qui m'a fait enrager.

Vous travaillez aujourd'hui comme interprète communautaire et collaboratrice d'encadrement dans le domaine de l'asile, et non comme créatrice de vêtements. Comment cela se fait-il ?

Le responsable de la Schlossbergschule m'avait prévenue dès l'entretien de candidature qu'il était très difficile de trouver du travail, même avec un diplôme en poche. Mais cela m'était bien égal. L'essentiel était d'apprendre quelque chose et d'en profiter. Et cela a porté ses fruits: après le diplôme, je parlais couramment allemand et je comprenais le dialecte, je connaissais les conditions de travail en vigueur en Suisse et je comprenais beaucoup mieux le système. Ma nouvelle interlocutrice au service social m'a certes dit que j'avais perdu mon temps, faute de débouchés comme créatrice de vêtements. Or je lui ai répondu: « Est-ce vraiment du temps perdu ? Si j'étais restée assise à la maison, à ne rien faire, vous devriez encore me fournir un interprète ! »

Comme solution intermédiaire, j'ai suivi un programme d'occupation, où des stages étaient proposés. J'avais insisté pour effectuer un engagement en rapport avec ma formation. Le coordinateur a fini par me trouver une place dans la blanchisserie d'un EMS. Je devais non seulement laver le linge, mais aussi le recoudre et faire des retouches. Outre ce stage à la blanchisserie, je faisais des nettoyages à 20%. Je recevais encore des prestations complémentaires, car mon mari était

décédé dans l'intervalle. Puis j'ai fini par atteindre mon objectif de ne plus dépendre de l'aide sociale. Pour la première fois, j'ai alors pu me concentrer sur les choses que j'avais réellement envie de faire. Concrètement, j'ai commencé une formation d'interprète communautaire, que j'ai financée de ma propre poche. Par la suite, j'ai travaillé jusqu'à 50 heures par mois dans cette activité, ce qui m'a permis de renoncer aux prestations complémentaires. Mais ce travail est très astreignant. Je l'ai fait quelque temps, avant d'entamer une formation de spécialiste de la migration. Je travaille à présent à 80% au centre Bäregg GmbH pour mineurs non accompagnés. Et quand j'aurai suffisamment d'expérience pratique, je passerai l'examen prévu.

Vous avez un long parcours derrière vous. Et vous avez souvent fait preuve d'esprit d'initiative. Qu'est-ce qui vous a particulièrement aidée ?

Le plus difficile était d'être mise sous tutelle et de dépendre d'autrui; par exemple, je devais m'annoncer régulièrement à la commune pour recevoir de l'argent. J'avais beau être en bonne santé et capable de travailler, je n'en avais pas le droit. Cela a été la pire période de mon existence. Je suis d'un naturel combatif. Je ne baisse pas les bras. Cela m'a donné l'énergie nécessaire pour m'affranchir de l'aide sociale. Je voulais gagner

« N'attendez pas que les autres changent votre situation ! »

suffisamment pour vivre, et pouvoir payer mes impôts. Et je voulais décider moi-même, dans mon appartement, de ce que je fais ou des personnes que je souhaite inviter.

Qu'auriez-vous fait différemment, sans toutes les restrictions que vous avez subies ?

J'aurais pu économiser beaucoup de temps et d'énergie. Il m'a fallu dix ans pour arriver à ma situation actuelle. J'aurais également choisi une formation qui m'aurait aidée à trouver du travail. Or j'ai dû me contenter de ce qui m'était proposé. La formation de créatrice de vêtements a beau être très intéressante, elle n'est guère adaptée au marché du travail.

Que recommanderiez-vous aux gens qui se trouvent actuellement dans la même situation ?

Pour commencer: N'attendez pas que les autres changent votre situation ! Dans mon activité d'interprète communautaire, j'entends souvent des gens dire «le service social ne m'aide pas». Or c'est faux. On ne peut pas tout attendre des travailleurs sociaux. Il faut soi-même se battre pour rompre ce cercle vicieux. Les travailleurs sociaux sont là pour nous aider, mais il faut soi-même faire preuve d'esprit d'initiative.

Intégration sociale des personnes réfugiées

Par: Tobias Eule

L'intégration sociale des migrants est encouragée par d'innombrables associations ou par des bénévoles. Il faut toutefois maîtriser des défis spécifiques, dans le cas des personnes réfugiées.

L'intégration sociale des personnes issues de la migration est un processus touchant l'ensemble de la société – et donc qui concerne chacune et chacun de nous. Quand on arrive dans un nouveau pays ou dans une ville inconnue, il faut généralement du temps pour s'installer et se repérer. Certaines personnes s'adapteront sans doute plus vite que d'autres, mais tout dépend aussi des possibilités de participation à la vie sociale. L'intégration sociale s'effectue en effet en parallèle à d'autres processus d'intégration (comme la vie professionnelle ou la formation, sources de nombreux contacts). Or indépendamment du quotidien scolaire ou professionnel, l'intégration sociale se déroule essentiellement dans la commune de domicile. La présence d'offres et de structures adéquates au niveau communal ou régional revêt une importance d'autant plus grande.

L'intégration sociale renforce la cohésion sociale

Juridiquement parlant, le volet social de l'intégration des personnes migrantes figure tant dans la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI, ex-LEtr) que dans les programmes d'intégration cantonaux (PIC). Dans le canton de Berne, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a conçu en 2013 toute une stratégie d'insertion professionnelle et

L'intégration sociale s'effectue en effet en parallèle à d'autres processus d'intégration.

sociale, qui prescrit les grandes lignes du travail d'intégration. D'une part, l'intégration sociale y est définie comme une mesure méritant une aide financière, sachant qu'une intégration sociale réussie renforce la cohésion sociale et une cohabitation pacifique. D'autre part, l'intégration sociale peut également être un critère d'évaluation des individus, par ex. pour une décision sur la durée de séjour, en cas de demande pour cas de rigueur ou dans l'optique d'une naturalisation. L'intégration constitue donc en Suisse un important pilier de la politique consistant à «encourager et exiger».

Importance du rôle des communes

En Suisse, de très nombreux projets visant à promouvoir la cohésion sociale ont été lancés et réalisés ces dernières années. Or bien souvent, ces projets restent méconnus du grand public. Les médias en parlent rarement, et le monde politique les dénigre. C'est là qu'intervient le nouveau Dialogue « Au quotidien » de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), qui s'interroge sur la façon la plus adéquate de sensibiliser les communes à l'importance de la cohésion sociale ainsi que de les soutenir pour concevoir des offres efficaces dans ce sens. Soucieux de pallier le manque de données relatives à l'intégration, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a lancé l'année dernière l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS), afin de permettre une discussion de fond sur la question.

Les associations comme catalyseurs de l'intégration

Le travail d'intégration sociale s'inscrit souvent directement dans le quartier de domicile. Quelques projets dans ce sens ont été soutenus par le projet fédéral « Projets urbains – intégration sociale dans des zones d'habitation », à Berthoud notamment. Mais l'intégration sociale est surtout encouragée par d'innombrables associations et par les bénévoles qui,

L'intégration sociale est surtout encouragée par d'innombrables associations.

par leur engagement infatigable et dans le cadre de «rencontres» régulièrement organisées et d'espaces d'échanges informels, encouragent le vivre ensemble et l'intégration sociale des personnes ayant immigré en Suisse. Outre les projets spécifiques lancés, les associations peuvent être de véritables «catalyseurs de l'intégration». Or il est frappant de constater que les personnes issues de la migration sont nettement moins actives dans la vie associative. Cela pourrait être un indice que l'accès aux associations n'est pas aussi facile pour tout le monde.

La discrimination est un problème

L'intégration sociale suppose qu'indépendamment de tout projet, les individus aient la possibilité de se rencontrer en toute confiance, dans un climat pacifique. Sans aller bien sûr jusqu'au «multiculturalisme», une fructueuse cohabitation implique la pluralité et la tolérance au quotidien. Bien des personnes migrantes font hélas de mauvaises expériences, qui restent gravées en elles et risquent de faire échouer leurs efforts d'intégration. Selon les enquêtes de l'OFS, un homme sur quatre et presque une femme sur cinq sans passeport à croix blanche ont déjà été exposés à des discriminations. Ce n'est guère étonnant, si l'on pense qu'entre 24 et 30% de la population adhère aux thèses

xénophobes. L'intégration sociale doit donc aboutir malgré la discrimination persistante, ou précisément à cause d'elle.

Situation particulière des personnes réfugiées

Les nombreuses initiatives axées sur l'intégration sociale des réfugiés lancées depuis 2015 méritent d'être saluées. Car même si le parcours d'intégration sociale des personnes réfugiées ne diffère pas fondamentalement de celui des autres migrants, il leur faut surmonter trois défis spécifiques. À commencer par la détresse due à la fuite et au départ forcé de leur patrie, ainsi

Car même si le parcours d'intégration sociale des personnes réfugiées ne diffère pas fondamentalement de celui des autres migrants, il leur faut surmonter trois défis spécifiques.

qu'aux éventuelles expériences traumatisantes faites en chemin. Ensuite, plus l'état d'inactivité imposé par l'État durant la procédure d'asile se prolonge, plus leurs chances d'intégration s'amenuisent. Enfin, les réfugiés se retrouvent toujours plus coupés du monde extérieur dans les centres fédéraux, pendant la procédure d'asile. Comme à ce jour, rien n'y est prévu sur le terrain de l'intégration sociale, les organisations de la société civile ont un rôle important à jouer dans ces centres, pour créer des possibilités de rencontres et pour prévenir toute exclusion dommageable.

i Bibliographie:

- Tobias G. Eule (2016). «Willkommenskultur auf dem Prüfstand». In Essays on Inequality and Integration, herausgegeben von Christian Joppke, Ben Jann, und Axel Franzen. Zürich: Seismo.
- Jens Hainmueller, Dominik Hangartner et Duncan Lawrence (2016). «When Lives Are Put on Hold: Lengthy Asylum Processes Decrease Employment among Refugees». Science Advances Vol. 2, no. 8.
- Esteban Piñeiro, Isabelle Bopp et Georg Kreis (2009). Fördern und Fordern im Fokus: Leerstellen des schweizerischen Integrationsdiskurses. Zürich: Seismo
- ZidS-Erhebung: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bevoelkerung/erhebungen/zids.html>



Prof. Tobias Eule est professeur assistant en sociologie du droit à l'Université de Berne. Ses recherches portent notamment sur le droit des migrations et sur la migration illégale en Europe.

Informations spécifiques

Asile en Suisse

Suppression de l'admission provisoire – le Conseil des États tergiverse

Le statut d'admission provisoire doit être remplacé par un nouveau statut – les milieux spécialisés, le Conseil fédéral et le Conseil national sont d'accord à ce sujet. Mais pas le Conseil des États, qui remet à plus tard sa décision et renvoie l'objet à sa commission.

En juin encore, une unité inhabituelle semblait régner: le Conseil national s'était prononcé à une large majorité pour le remplacement du statut des étrangers admis à titre provisoire par un nouveau statut de protection. Tous les partis, hormis l'UDC, paraissaient d'accord. Sur le plan matériel, le statut de protection prévu aurait correspondu dans une large mesure au régime en place. Par contre, la nouvelle dénomination aurait tenu compte du fait qu'en général, les personnes admises à

Presque tous les partis paraissent d'accord de remplacer le statut des étrangers admis à titre provisoire par un statut de protection.

titre provisoire demeurent durablement en Suisse. Le changement visait à améliorer leur intégration sur le marché du travail, ainsi qu'à réduire leur dépendance de l'aide sociale. Le Conseil national estimait comme le Conseil fédéral que « seule une réorientation fondamentale de l'admission provisoire [permettrait] de corriger les insuffisances, critiquées de nombreuses parts, de ce statut. » Ainsi en avait décidé le Conseil national à la fin juin.

La Commission ne voit aucune raison d'agir

Le blocage est apparu à la fin d'août: la Commission des institutions politiques du Conseil des États juge inutile d'agir et refuse la motion. L'argumentation de sa majorité, qui fait l'objet d'un communiqué de presse, paraît absurde: «Le fait que des personnes qui n'ont pas de motif d'asile valable, mais qui ont été admises à titre provisoire car leur renvoi n'a pu être exécuté ou exigé, bénéficient de l'aide sociale suscite une

incompréhension croissante. L'objectif devrait consister non pas à intégrer ces personnes, mais à les renvoyer dans leur pays de provenance dès que possible.» La commission oublie en effet qu'une écrasante majorité des personnes admises à titre provisoire vient de pays en guerre comme la Syrie, l'Afghanistan et la Somalie, où un retour n'est pas à l'ordre du jour. Il en va de même pour l'Érythrée, d'où viennent actuellement la plupart des personnes admises à titre provisoire.

Propos infondés de la Commission

La Commission affirme encore qu'il ne faut pas créer d'incitations inopportunes en accordant à des personnes n'ayant pas la qualité de réfugié les mêmes prestations d'aide sociale qu'aux réfugiés reconnus et aux bénéficiaires suisses de l'aide sociale. De tels propos sont contraires à la vérité, comme le déplore aussi l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. En dehors de Bâle-Ville, les personnes admises provisoirement ne bénéficient d'aucun traitement de faveur dans le domaine de l'aide sociale par rapport aux personnes requérant l'asile (voir article ci-dessous). Par ailleurs, la proposition du Conseil fédéral concernant l'aide sociale n'apporte aucun changement à la réglementation actuelle.

Audition des villes et des communes

Le Conseil des États a provisoirement renvoyé cet objet à sa Commission. Il lui reproche d'avoir négligé d'auditionner les communes et les villes. Ni l'Union des villes, ni l'Association des communes, toutes deux favorables à un nouveau statut, n'avaient eu l'occasion de le faire savoir à la Commission. L'audition est prévue à la mi-novembre, après quoi cet objet sera rediscuté en plénum.

Économies sur le dos des plus faibles

Bâle-Ville et Zurich étaient les deux derniers cantons à allouer l'aide sociale ordinaire aux personnes étrangères admises à titre provisoire. Ce n'est plus le cas – le peuple zurichois a adopté le retour aux barèmes nettement plus bas de l'assistance en matière d'asile, et Bâle-Ville va procéder à des coupes de 20% dans le cadre des adaptations annuelles.

Jusqu'alors, une personne admise provisoirement (AP) à titre individuel recevait tout juste 1000 francs par mois dans le

canton de Zurich, si elle ne parvenait pas elle-même à subvenir à ses besoins – soit autant que les Suisses, les réfugiés reconnus ou les étrangers établis en Suisse. Il s'agit d'un peu plus de 30 francs par jour, qui doivent suffire pour couvrir les besoins alimentaires, l'habillement, les transports, l'hygiène corporelle et bien d'autres postes de dépenses encore. Or les AP doivent désormais se contenter, à Zurich aussi, de 20 à 30% de moins. Le peuple zurichois a adopté, à une majorité étonnamment nette de plus de deux tiers des voix, le projet soutenu par le Grand Conseil et le Conseil d'État. Cette décision avait fait l'objet de référendums au niveau communal, ainsi que d'un référendum populaire. Diverses ONG, les partis du centre-gauche et les Églises, ainsi que 26 communes avaient mis en garde contre les conséquences négatives pour l'intégration.

Conséquences négatives pour l'intégration

Le canton de Zurich avait décidé il y a cinq ans seulement, lors d'un scrutin populaire également, de soumettre les personnes étrangères admises provisoirement à l'aide sociale ordinaire selon les barèmes de la CSIAS. À l'époque, on avait fait valoir qu'une telle mesure favoriserait leur intégration. Le canton a depuis lors remboursé aux communes, via l'aide sociale, les coûts liés à leurs offres d'intégration. Comme ce n'est plus possible, il est à craindre que de nombreuses communes réduisent leurs mesures d'intégration. Lors du débat au Grand Conseil comme durant la campagne de votation, on n'a cessé de répéter que le montant «élevé» de l'aide sociale ordinaire avait des effets pervers, dissuadant les bénéficiaires de chercher du travail. En omettant de dire que jusque-là, Zurich affichait le plus taux d'emploi de tous les cantons, avec plus de 1000 AP professionnellement actifs.

Coupes prévues à Berne

Dans le canton de Berne, tous les étrangers admis provisoirement sont d'emblée soutenus selon les barèmes de l'asile. Rien ne changera à l'avenir – sauf peut-être le niveau de l'aide sociale ordinaire. À son actuelle session de novembre, le Grand Conseil examine une modification dans ce sens de la loi sur l'aide sociale. Des coupes de 10% y sont prévues sur le forfait pour l'entretien selon les normes CSIAS, coupes pouvant aller jusqu'à 30% «en cas d'efforts d'intégration et de recherche d'emploi insuffisants». Cette mesure toucherait en premier

À Zurich comme à Bâle-Ville, l'aide sociale allouée aux personnes admises à titre provisoire vient d'être revue à la baisse.

lieu les personnes étrangères admises provisoirement – qui sept ans après leur arrivée en Suisse, passent de l'aide sociale en matière d'asile à l'aide sociale ordinaire –, dès lors que six mois après avoir commencé de percevoir l'aide sociale, elles ne trouvent pas de travail et ne disposent pas de connaissances d'allemand ou de français équivalentes au niveau A1. Cela reviendrait à accorder, dans l'aide sociale communale aussi, des prestations nettement moins élevées à certains groupes de personnes – alors même que les besoins de première nécessité restent notoirement les mêmes. (À la date de clôture de rédaction, on ignorait si le Grand Conseil a approuvé ces modifications.)

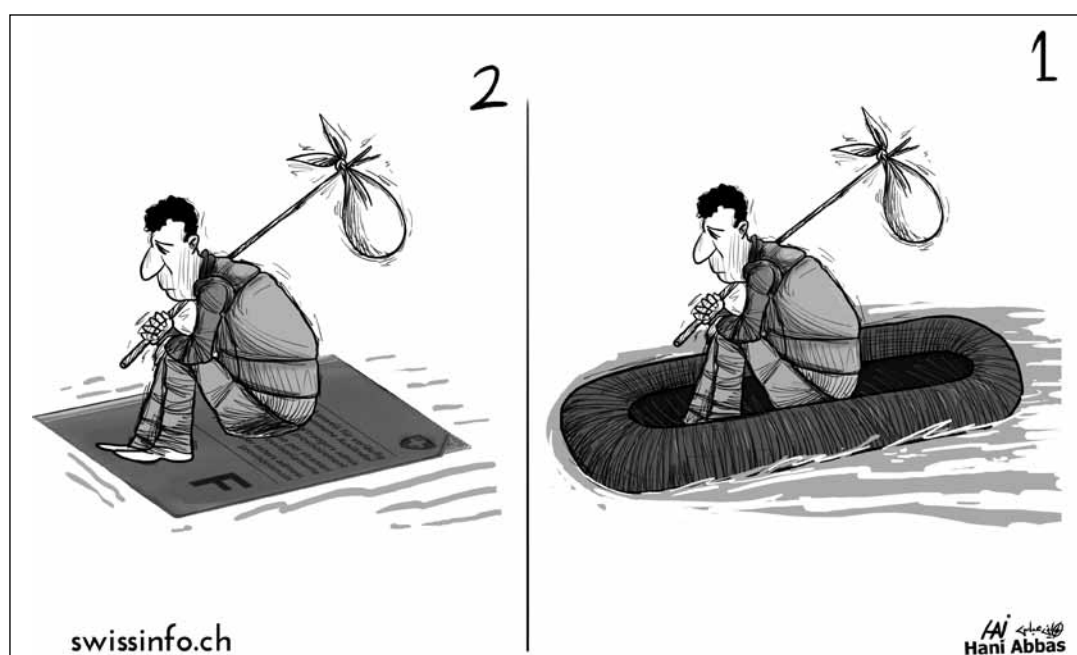


Illustration: Hanji Abbas / swissinfo.ch

Le Conseil de l'Europe fustige le droit d'asile suisse

Le rapport du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe Nils Muižnieks sur la situation en Suisse est paru en octobre. Ce document de 40 pages en consacre près de la moitié au domaine de l'asile et des étrangers. Le Commissaire n'y ménage pas ses critiques.

À côté de nombreuses critiques, le rapport mentionne quelques points positifs. Il salue ainsi le projet d'accélérer la procédure d'asile, ainsi que l'assistance juridique fournie gratuitement dès le dépôt d'une demande d'asile. Le projet de révision de l'admission provisoire, la suppression de la taxe spéciale perçue sur le revenu provenant de l'activité lucrative, ainsi que les visites régulières, depuis juin 2017, de la Commission nationale de prévention de la torture sont également vues d'un bon œil.

Critique de l'admission provisoire des requérants d'asile syriens

Le Commissaire juge par contre extrêmement restrictive la pratique des autorités suisses à l'égard des demandes d'asile provenant de Syrie. Il est préoccupé que le Secrétariat d'État

Le commissaire juge extrêmement restrictive la pratique des autorités suisse à l'égard des demandes d'asile provenant de Syrie.

aux migrations (SEM) considère que les victimes de la guerre ayant fui le conflit syrien ne remplissent pas le critère de danger individuel, et donc ne leur accorde pas le statut de réfugiés officiels. Beaucoup de ces personnes sont tout au plus admises provisoirement, ce qui les met dans une situation précaire. Il consacre un long paragraphe à l'admission provisoire et aux importantes restrictions dont elle s'accompagne, notamment en termes de regroupement familial, de mobilité géographique, de déplacements à l'étranger, d'aide sociale et de naturalisation. Pour y remédier, il recommande à la Suisse de mettre rapidement en place un statut de protection internationale subsidiaire, garantissant aux réfugiés de guerre les mêmes droits que ceux accordés aux personnes bénéficiant du statut officiel de réfugiés.

Hébergement dans des centres fédéraux et dans les cantons

Dorénavant, les requérants d'asile seront hébergés jusqu'à 140 jours dans les centres d'accueil fédéraux. Au vu de cette extension de la durée de séjour, le Commissaire juge excessives les restrictions à la liberté de mouvement qu'il a pu observer au centre d'accueil fédéral de Glaubenberg (OW). Les demandeurs d'asile doivent être présents au centre entre 17h00 et 09h00 le lendemain, toute arrivée tardive étant sanction-

née. L'isolement géographique de certains centres et le peu d'activités d'occupation stimulantes offertes sont également regrettables à ses yeux. En outre, le Commissaire déplore la pratique de certains cantons, qui ont recours à des abris anti-atomiques pour loger les demandeurs d'asile à moyen terme, et pas uniquement en urgence. Il recommande en outre de sensibiliser davantage le grand public, pour que les demandeurs d'asile cessent d'être perçus comme une menace et que les communes les hébergent dans des centres bien desservis. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a de son côté publié en août des recommandations relatives à l'accueil dans les centres fédéraux. Ces derniers devraient minimiser les restrictions à la liberté de mouvement. Notamment en établissant les centres dans des lieux faciles d'accès et bien desservis, en aménageant des heures de sortie aussi étendues que possible et en favorisant les échanges avec la société civile. Le HCR recommande par ailleurs de mettre à disposition des femmes, des enfants et des familles des lieux leur permettant de s'isoler, de garantir l'accès à Internet et de laisser les téléphones portables, ainsi que d'offrir des cours de langue réguliers et des programmes d'occupation.

Prise en compte des besoins spécifiques

Il est également jugé important d'héberger de manière adéquate les personnes ayant des besoins particuliers, à l'instar des personnes handicapées ou âgées, des malades, des femmes enceintes, des familles monoparentales, des personnes traumatisées et des enfants, ainsi que d'identifier de manière proactive leurs besoins spécifiques. Cette recommandation est émise tant par le HCR que par le Commissaire aux droits de l'homme. Il convient encore, selon le Commissaire Muižnieks, de mieux tenir compte des besoins spécifiques, en garantissant un meilleur soutien psychologique aux personnes ayant souffert de traumatismes ou victimes de traite humaine, ainsi que de mieux protéger les enfants et les femmes ayant subi des violences graves. Autre reproche, les victimes de violences domestiques sont particulièrement vulnérables, car leur autorisation de séjour dépend souvent de celui de leur conjoint.

Attitude face aux personnes déboutées de l'asile et aux sans-papiers

Enfin, le rapport du Commissaire aux droits de l'homme déplore que les requérants déboutés doivent souvent faire appel à l'aide d'urgence dans la durée, ce qui a des conséquences dramatiques pour leur état de santé. Il faudrait également améliorer les possibilités de régularisation des sans-papiers. D'une part, beaucoup sont bien intégrés et travaillent. D'autre part, leur statut les confronte à des risques d'exploitation et, comme ils peuvent être expulsés à tout moment, ils n'osent se défendre.



Rapport du Commissaire aux droits de l'homme: <https://rm.coe.int/rapport-suite-a-la-visite-en-suisse-du-22-au-24-mai-2017-de-nils-muizn/168075e90c>

Recommandations du HCR (en allemand): http://www.unhcr.org/dach/wp-content/uploads/sites/27/2017/08/CH_UNHCR-Empfehlungen-zur-Unterbringung-von-Asylsuchenden-in-Bundesasylzentren.pdf

Jurisprudence

Séparation due à la fuite et asile familial

Un récent arrêt de référence du Tribunal administratif fédéral élargit la pratique du Secrétariat d'État aux migrations, selon laquelle seuls les époux entre qui une relation existait déjà avant leur fuite pouvaient bénéficier du statut de réfugié conféré à leurs proches.

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) s'est penché sur le recours d'une Somalienne admise provisoirement depuis 2008, qui avait épousé en Suisse un compatriote au bénéfice du droit d'asile et avait eu avec lui une fille commune. Après leur mariage et la naissance de leur fille, elle avait demandé en 2016 au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) à être reconnue

Les conjoints de réfugiés doivent être reconnus comme réfugiés, même si le mariage n'a été célébré qu'en Suisse.

elle aussi comme réfugiée et à obtenir l'asile. Dans le cas de la fille le SEM avait reconnu, en vertu de la disposition sur l'asile accordé aux familles (art. 51, al. 3, LAsi), le statut de réfugié de son père et lui avait octroyé l'asile. Par contre, il avait rejeté la demande de l'épouse et fait valoir que son admission provisoire était maintenue.

La relation n'existait pas avant la fuite

Pour justifier sa décision négative, le SEM avait fait valoir que l'asile accordé aux familles visait à réunir les communautés de personnes qui existaient déjà lors du départ du pays et avaient été séparées par la fuite. Il s'agissait d'ailleurs de la pratique usuelle du SEM, approuvée jusque-là par le TAF.

Dans sa décision de référence du 17 août 2017, le TAF parvient toutefois à une conclusion différente. Il y fait valoir que l'asile accordé aux familles vise à créer un statut uniforme en matière d'asile pour tous les membres d'une famille, indépendamment de sa création antérieure ou en Suisse seulement. Les conjoints de réfugiés doivent donc à ses yeux être reconnus comme réfugiés et il faut leur octroyer l'asile, même si le mariage n'a été célébré qu'en Suisse.

Oui si la relation a été nouée en Suisse, non à un regroupement familial depuis l'étranger

Désormais, sous réserve de circonstances particulières, les ayants droits d'un réfugié qui séjournent en Suisse seront reconnus comme réfugiés et obtiendront l'asile en vertu de l'art. 51, al. 1, LAsi, même si la famille n'existait pas avant leur

arrivée en Suisse. Il s'agit d'une correction bienvenue de la pratique en matière d'asile, qui aura un effet positif immédiat pour les familles n'ayant vu le jour qu'en Suisse. Les discriminations ou problèmes découlant des différences de statut entre membres d'une même famille appartiendront bientôt au passé. Par ailleurs, la décision du TAF souligne que les proches séjournant à l'étranger d'un réfugié reconnu en Suisse continueront à ne bénéficier du regroupement familial que si la famille existait déjà avant la fuite et n'a été séparée que par elle.

📌 | Arrêt D-3175/2016 TAF

TAF: exigibilité des retours en Érythrée

Le Tribunal administratif fédéral s'est à nouveau penché dans un arrêt sur le dossier érythréen. Il s'agissait de savoir si les ressortissants érythréens dont la demande d'asile a été rejetée s'exposent dans tous les cas à un traitement inhumain, en cas de retour chez eux. Le tribunal a conclu que non.

Les Érythréennes et Érythréens sont souvent enrôlés dans le service national pendant des années et pour une durée indéterminée. Le gouvernement a beau avoir annoncé en 2014 son intention de réduire le service aux 18 mois prévus dans la loi, il ne l'a pas fait jusqu'ici, en invoquant la menace due à l'Éthiopie. La durée effective du service varie d'un cas à l'autre, et l'arbitraire règne.

TAF: faible probabilité d'un traitement inhumain

À la mi-août, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a décidé que les Érythréens ayant déjà accompli leur service obligatoire ne doivent pas forcément s'attendre à être reconvoqués au service national ou punis pénalement à leur retour chez eux. Il en va de même pour les ressortissants de ce pays qui ont réglé leur situation avec l'État d'Érythrée, en payant l'impôt de 2% sur le revenu ainsi qu'en signant une lettre de repentir. En l'espèce, il s'agissait d'une femme ayant quitté l'Érythrée à 29 ans. De l'avis tant du Secrétariat d'État aux migrations que

Le TAF a éludé la question de savoir si le service national érythréen comporte une menace de traitement inhumain au sens de l'art. 3 CEDH.

du TAF, elle n'avait pas pu rendre vraisemblable le fait qu'elle avait déserté, et donc on pouvait considérer qu'elle avait été libérée de manière régulière avant de quitter le pays. De l'avis des juges, il était peu probable qu'elle soit sanctionnée à son retour ou reconvoquée sous les drapeaux. Autrement dit, elle ne s'exposait pas à un traitement inhumain.

Critique de l'OSAR

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) critique la décision du TAF. Il est incompréhensible à ses yeux d'avoir statué ainsi, compte tenu du manque d'informations sur la situation en Érythrée – sur lequel le tribunal ne cesse lui-même de s'appuyer. En outre, le TAF est accusé d'avoir ignoré presque complètement les faits rapportés par les organisations humanitaires.

D'importantes questions restent ouvertes

Par ailleurs, le TAF a éludé la question de savoir si le service national érythréen comporte une menace de traitement inhumain au sens de l'art. 3 CEDH. La Cour européenne des droits de l'homme avait soulevé la question dans une précédente décision rendue contre la Suisse, en la priant de l'étudier de près.

🇨🇭 | Arrêt D-2311/2016 TAF

Europe

Bilan de la répartition

Le programme de répartition des réfugiés mis sur pied par l'UE s'est achevé à fin septembre 2017. Le bilan est maigre, et il s'agit d'un échec selon des voix critiques. Sur les 160 000 personnes qu'au départ, le programme de relocalisation était censé répartir entre les États membres de l'UE, seules 29 000 ont été attribuées à un nouveau pays de l'UE. Avec 8278 personnes, l'Allemagne a accueilli le plus grand nombre de personnes, encore que ce chiffre ne corresponde qu'au tiers des places promises, et la Suisse n'a pas non plus atteint son quota, accueillant 1217 personnes au titre du programme de relocalisation. La Pologne et la Hongrie ont même boycotté le programme. Le manque de compréhension pour une telle approche explique en partie les dysfonctionnements du programme de relocalisation: quand il a vu le jour à la fin de 2015, la décision n'avait pas été prise à l'unanimité. La Hongrie, la Roumanie, la République tchèque et la Slovaquie s'étaient opposées à la répartition prévue.

Frontières fermées, répartition superflue ?

La résistance de certains gouvernements n'est pas seule en cause, les concepteurs du programme ont sous-estimé l'opposition des populations locales. De même, alors que tout avait été arrangé sur papier, il s'est avéré que les personnes en fuite ont leurs propres projets ou objectifs. Une fois arrivées dans leur «nouveau» pays, beaucoup ont poursuivi leur voyage ou sont revenues à l'étape précédente. À cela s'ajoute que les nouveaux arrivants sont toujours moins nombreux depuis la fermeture de la route des Balkans, depuis l'accord entre l'UE et la Turquie et la consolidation, en août, de la collaboration entre l'UE et plusieurs pays de transit (Niger, Tchad et Libye). En un mot, il y a toujours moins de personnes susceptibles d'être relocalisées, d'autant plus que seuls les réfugiés enregistrés sont éligibles pour le programme de l'UE.

Déplacement des compétences – relativisation de la protection des réfugiés

Le nombre de personnes en quête de protection en Europe a chuté ces derniers mois. La raison est notamment due à la coopération renforcée de l'UE et de la Suisse avec les États d'Afrique du Nord, à commencer par la Libye. Si les uns y voient un moyen d'éviter des morts supplémentaires en mer Méditerranée, d'autres déplorent une réduction de la protection des réfugiés, telle qu'elle figure dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés.

Le 13 novembre, la Suisse a organisé la troisième rencontre du Groupe de contact pour la Méditerranée centrale (voir encadré). Lors des deux précédentes réunions organisées en Italie, les participants se sont entendus sur trois objectifs prioritaires, soit le renforcement des capacités des gardes-côtes libyens, le développement des capacités de protection des migrantes et migrants en Libye et l'amélioration du contrôle des frontières sud de la Libye. Au moins deux de ces priorités soulèvent des questions: tout en parlant de lutter contre le trafic des migrants, on collabore en fait avec des États coupables de violations des droits de l'homme. Tant le Niger que le Tchad, deux pays limitrophes de la Libye, ne satisfont pas aux exigences fixées pour les États tiers sûrs. La situation des droits de l'homme est préoccupante dans ces deux pays, où les

Tout en parlant de lutter contre le trafic des migrants, on collabore en fait avec des États coupables de violations des droits de l'homme.

reproches de torture et l'absence de poursuites pénales en cas de traite d'êtres humains ne sont que deux exemples des abus existants. En Libye aussi, les réfugiés sont enfermés dans des centres de détention où règnent des conditions inhumaines (torture, maltraitance, abus sexuels).

Protection des personnes migrantes ?

Les projets menés dans le cadre de la coopération avec les pays susmentionnés vont de la création de centres d'accueil à la fourniture de systèmes de surveillance, en passant par la formation des forces de sécurité et par des mesures visant au contrôle des frontières intra-africaines. Bien souvent, les projets sont menés sur place par l'OIM (Organisation internationale pour les migrations), avec le soutien de pays européens. On se plaît à souligner que l'argent est surtout destiné à la formation des forces de sécurité et des gardes-frontière, ainsi qu'au matériel de sauvetage en mer. Or l'achat de bateaux de patrouille armés dans le cadre de la formation des gardes-côtes libyens, avec des fonds européens, est une forme de collaboration avec un pays

dépourvu de structures étatiques, et donc des garde-fous d'un État de droit. À cela s'ajoute la crainte que des personnes en quête de protection soient repoussées en dépit de l'interdiction de refoulement – et donc que l'accès à une protection efficace des réfugiés ne soit pas garanti. Il est certes louable de vouloir éviter toute noyade sur les routes périlleuses de la migration.

À cela s'ajoute la crainte que des personnes en quête de protection soient repoussées en dépit de l'interdiction de refoulement.

Mais on peut se demander si les moyens choisis sont réellement destinés à la protection des personnes migrantes, ou s'ils ne servent pas plutôt à protéger les frontières européennes.

Option de resettlement

Il n'est pas facile de gérer cette contradiction. La Suisse soutient l'option d'une réinstallation (resettlement): il s'agit d'évacuer les personnes particulièrement vulnérables de Libye au Niger, où elles seraient soit soutenues en vue d'un retour volontaire, soit accueillies par un État européen en qualité de réfugiés du HCR, dans le cadre d'un programme de réinstallation. Il est question de prendre en charge 40 000 personnes dans le cadre d'un programme de réinstallation. Mais si l'on pense au maigre bilan du programme européen de relocalisation (voir article ci-dessus) ou du programme de réinstallation lancé au titre de l'accord entre l'UE et la Turquie, il y a là un grand point d'interrogation.

Groupe de contact pour la Méditerranée centrale

Le 13 novembre 2017, la Suisse a organisé la troisième rencontre du Groupe de contact pour la Méditerranée centrale. Créée à l'initiative de l'Italie, cette plateforme réunit les pays les plus affectés par les flux migratoires dans la Méditerranée centrale. Soit du côté européen: l'Italie, l'Allemagne, la France, l'Autriche, la Slovaquie, Malte et la Suisse. Du côté de l'Afrique du Nord, les ministres de l'intérieur d'Algérie, du Mali, du Niger, du Tchad, de Tunisie ainsi que du gouvernement officiel de Libye y participent. Le HCR et l'OIM sont également associés à cette initiative. Les résultats de la rencontre n'étaient pas encore connus à la clôture de rédaction.

■ Nula Frei et Constantin Hruschka: «Umgehung des Refoulement-Verbots oder Kampf gegen illegale Migration?»
<http://fluechtlingsforschung.net/umgehung-des-refoulement-verbots-oder-kampf-gegen-illegale-migration/>



Photo: Anton Chalakov / Adobe Stock

Veut-on prévenir les noyades en Méditerranée, ou diminuer la protection des réfugiés?

Conseil en vue du retour

L'aide au retour a fêté ses vingt ans : d'aujourd'hui et d'ailleurs.

Par: Joëlle Hediger

« *Tout est changement, non pour ne plus être mais pour devenir ce qui n'est pas encore.* » (Epictète)

Les 13 et 14 septembre derniers, le Secrétariat d'Etat aux migrations a organisé 2 journées dans la ville de Morat, pour célébrer les 20 ans de l'aide au retour, à l'intention de l'ensemble des conseillers et conseillères en vue du retour cantonaux. De nombreuses personnes ont été invitées. Les échanges ont été nombreux et très intéressants. Six pays ont présenté leur système de l'aide au retour, il s'agit de la Belgique, du Luxembourg, de la France, de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Angleterre. L'aide au retour est donc d'une grande actualité et très présente au niveau européen. Grâce à ces échanges, nous pouvons apprendre les uns des autres et bien sûr, il ne peut y avoir de modèle unique et dogmatique, tant le contexte migratoire varie d'un pays à l'autre, tout comme le contexte géopolitique et économique. Le modèle de la Suisse est souvent cité en exemple.

L'aide au retour représente l'infinie diversité de la vie

Ces années vécues de l'intérieur dans la fonction de conseillère en vue du retour, dans le cadre de l'OCA ont été très intenses et le sont toujours. L'aide au retour représente l'infinie diversité de la vie et du monde social. Pour moi, ce sont vingt années de

Pour moi, ce sont vingt années de « voyages au long cours » des confins du Nord, en passant par le Sud, l'Est et l'Ouest de la planète.

« voyages au long cours » des confins du Nord, en passant par le Sud, l'Est et l'Ouest de la planète. Au départ, il y a 20 ans, un projet pilote et beaucoup d'inconnues. Un cadre, certes, mais relativement flou. Au fil des années tout s'anime et dans un grand élan d'enthousiasme, de professionnalisme, d'énergie et de synergies, c'est un véritable concept de l'aide au retour qui se développe par étapes, avec l'expérience dite de « terrain ». Le concept de l'aide au retour s'affine, se spécialise, se concentre davantage sur les besoins individuels des personnes et sur les possibilités de développement de perspectives dans les pays de retour. L'aide au retour occupe une place incontournable de la politique migratoire. L'activité à ses débuts, consistait pour la conseillère en vue du retour à une mise en réseau des différents partenaires cantonaux, alors responsables de l'organisation des retours.

La conseillère personne de confiance

Avec l'introduction de l'entretien individuel et confidentiel, le rôle de la conseillère est passé de la conseillère en conseils à celui de conseillère, au sens noble du terme, à savoir, la personne de confiance vers qui se tournent les personnes qui envisagent un retour volontaire et consenti. Dans ce rôle, depuis 20 ans, j'ai traversé une série d'aventures, entendus des récits, des témoignages que peu d'existences humaines ne sauraient imaginer dans la réalité.

Depuis toujours, des personnes sont amenées à fuir

Le personnage central de l'aide au retour est le migrant, trop souvent « mal » considéré et jugé, un peu comme ces figures de la marginalité du 16ème et 17ème siècle, (le pauvre, le fou, l'errant) que l'on se plaisait à diaboliser. Le migrant, l'immigré, le déplacé, celui qui, celui par qui, celui pour qui...la liste est longue des soupirs et des « problèmes ». Et pourtant, rien de nouveau, les conflits, la misère, la tyrannie, la traite des êtres humains, l'homme n'a de cesse d'inventer de nouvelles stratégies qui ne profitent jamais à un ensemble, mais à une petite catégorie d'individus. Depuis toujours, l'homme est un

Les personnes qui choisissent le retour volontaire et consenti témoignent de beaucoup de courage et méritent notre respect.

loup pour l'homme et depuis toujours, des personnes sont amenées à fuir, à se déplacer, à migrer, peu importe le choix des mots. Dans leur besoin de protection, elles aspirent tout naturellement à des conditions d'existence dignes. Ne pas être un homme juste, ne pas être un homme bon, ne pas être un homme supérieur ou inférieur ou différent, mais un homme, juste une personne prise en considération.

Des milliers de kilomètres parcourus

L'aide au retour m'a fait comprendre que pour voir la vérité dans son entier, il faut la dépasser. Pour voir la vérité dans son entier, il faut s'éloigner de la vérité, de même que pour voir la terre en entier, il faut couvrir des milliers de kilomètres dans l'espace. Quant à moi, en 20 ans j'ai couvert des milliers de kilomètres d'entretiens individuels avec un professionnalisme, une compassion et une passion sans concession. Se trouver, se parler, se comprendre, au cours de chaque entretien, chacun doit apprendre un peu plus, qui il est vraiment. Ce sont des histoires « d'outsiders » et peut-être sommes-nous tous à des degrés différents des « outsiders ».

Respect et tolérance

L'aide au retour volontaire et consentie est une option, une possibilité de perspectives dans le cadre d'un retour. Elle ne couvre jamais tous les besoins individuels de la personne et n'enlève en rien, la dureté du système de l'asile en Suisse. Les personnes qui choisissent le retour volontaire et consenti témoignent de beaucoup de courage et méritent notre respect, car très souvent leur pays d'origine et de retour connaissent des conditions de vie très précaires, difficiles, dans des con-

textes dans lesquelles la sécurité et les questions du respect des droits de l'homme sont souvent mises à mal.

Longue vie à l'aide au retour pour autant qu'elle privilégie la condition humaine avec l'organisation de retours dans la dignité et des projets d'aide à la réintégration sur le long terme, à l'abri des préjugés. Qui sait ? Peut-être et sûrement, serons-nous une fois les « migrants » de demain.

Transfert de connaissances

Un quotidien semé d'embûches dans un pays inconnu

« Je ne savais pas qu'il faut faire la file à la Migros; les gens m'ont fusillée du regard quand je me suis directement dirigée vers la caisse ». Raaxo Shaacir rit aujourd'hui de cette mésaventure et de bien d'autres épisodes survenus à son arrivée en Suisse. Ces moments qui, neuf ans plus tard, lui paraissent amusants ne l'étaient nullement à l'époque. Elle était enceinte à son arrivée en Suisse avec son mari d'alors, et ne parlait que le somali et un peu l'arabe – deux langues peu utiles pour les contacts avec les autorités suisses et les services compétents. « Je ne maîtrisais pas la langue, je ne comprenais absolument rien », dit-elle à propos de ses premiers contacts avec des représentants des autorités.

De précieux canaux informels d'information

Elle était d'autant plus reconnaissante des conseils lui parvenant de manière informelle, même quand ils s'avéraient infondés. Ainsi, une mère à qui elle était liée avait entendu dire qu'une personne seule a de meilleures chances d'obtenir l'asile qu'une mère de famille monoparentale – avec pour conséquence tragique que plus tard, elle n'a pu faire venir ses enfants en Suisse. Comme Raaxo Shacir, beaucoup de personnes réfugiées sont tributaires de la communication informelle, par ex. pour savoir comment faire bonne impression lors d'une

interview au SEM, ou banalement pour trouver des commerces vendant des ingrédients et des assaisonnements de leur pays.

Formation continue de l'OCA sur le transfert informel de connaissances

C'est ce qui a conduit l'OCA à organiser, à la mi-octobre, un cours Horizonte sur la transmission informelle de connaissances comme ressource utile. Outre Raaxo Shaacir, trois autres personnes réfugiées et d'autres issues de la migration ont évoqué leurs expériences de la communication tant formelle qu'informelle. De l'avis général, les canaux informels revêtent une importance vitale et la communication formelle est rarement suffisante – même quand les barrières linguistiques ont été surmontées.

Par ignorance, sans penser à mal

Raaxo Shaacir, qui travaille aujourd'hui comme interprète interculturelle, aurait vivement apprécié à son arrivée une telle offre, afin de comprendre au moins les principales informations communiquées. Elle n'aurait d'ailleurs pas su se débrouiller sans le savoir informel acquis au départ auprès de compatriotes et d'autres requérants d'asile ou compagnons d'infortune. « Je n'aurais pas su quoi faire, et j'aurais commis encore plus d'erreurs. » Car des « erreurs » elle en a commis, à commencer par le simple oubli de vider sa boîte aux lettres, qui lui a fait manquer d'importants rendez-vous – en effet il n'y a pas de boîtes aux lettres en Somalie. Elle tient donc à ce que les travailleurs sociaux et les représentants des autorités réalisent que bien des fautes ne sont pas commises à dessein, mais par pure ignorance.



La communication informelle – une ressource importante des personnes réfugiées

Travail & Formation

Abrogation de la taxe spéciale

La taxe spéciale perçue sur le revenu provenant de l'exercice d'une activité lucrative sera abrogée au 1er janvier 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI).

Jusqu'ici, les personnes requérant l'asile ou les personnes étrangères admises provisoirement devaient s'acquitter d'une taxe spéciale de 10% déduite de leur revenu, qui causait un surcroît de travail aux employeurs. Les milieux professionnels ont dénoncé pendant des années cet obstacle bureaucratique à une insertion réussie dans la vie professionnelle. Suite à une modification de l'ordonnance 2 sur l'asile, l'obligation de s'acquitter d'une taxe spéciale sur le revenu disparaîtra au 1er janvier 2018. La modification de loi ne concerne toutefois pas la taxe spéciale sur les valeurs patrimoniales. Il reste ainsi possible au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) de saisir les montants en espèces, les bijoux et autres objets de valeur, afin de s'assurer du remboursement des coûts occasionnés dans le cadre de la procédure d'asile. L'abrogation de la taxe spéciale sur le revenu découle notamment des objectifs fixés au titre de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse (art. 121a Cst.). Il s'agit de mieux exploiter le potentiel de main-d'œuvre indigène, et donc de faciliter l'intégration professionnelle des personnes relevant du domaine de l'asile. La suppression, prévue à la mi-2018, de l'obligation d'autorisation pour occuper un poste de travail constitue une autre étape majeure pour faciliter l'intégration professionnelle des personnes réfugiées. Une simple obligation d'annonce remplacera les procédures d'autorisation, qui parfois traînaient en longueur.

Début des préapprentissage-ges d'intégration en 2018

Le projet pilote Préapprentissage d'intégration (PAI) démarrera en 2018. Il vise à améliorer durablement l'intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises provisoirement.

Le taux d'activité des personnes réfugiées ou admises à titre provisoire (AP) donne matière à controverse. Même si les données statistiques ne sont que partiellement pertinentes – notamment parce que les AP bien intégrés et professionnellement actifs obtiennent le permis B après cinq ans et disparaissent ainsi de la statistique –, il est indéniable que

l'intégration dans le marché du travail des personnes issues de la filière de l'asile laisse à désirer. Le projet PAI, consistant en un préapprentissage d'un an axé sur la pratique, vise à changer les choses. Il s'adresse aux réfugiés reconnus et aux personnes admises provisoirement (permis F ou B) âgés de 18 à 35 ans, qui se sont forgé une expérience professionnelle ou qui ont achevé une formation. En outre, il faut posséder des connaissances d'allemand de niveau A2. Sur demande, l'offre est aussi disponible pour les francophones. Le préapprentissage dure un an et prépare à suivre une formation professionnelle initiale (avec à la clé une attestation de formation professionnelle AFP ou un certificat fédéral de capacité CFC). Les participants travaillent en général trois jours par semaine dans une entreprise et fréquentent l'école professionnelle le reste du temps. Dans une première phase, le préapprentissage comportera sept filières dans le canton de Berne: construction, commerce de détail, économie domestique, logistique et santé, horticulture, restauration, agriculture et technologie des médias. Les apprentis comme l'entreprise bénéficieront du suivi de l'école professionnelle pendant toute l'année de formation. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer dès janvier 2018, et les préapprentissages débuteront en été 2018.

 www.erz.be.ch/invol

Moins d'argent pour les antennes d'intégration

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'intégration cantonal 2018-2021 (PIC 2), le canton de Berne a réduit de plus de 20% le budget de ses antennes d'intégration. Certains services devront ainsi réduire leur personnel ou leur offre de services.

Les antennes d'intégration ont été créées lors de l'introduction du PIC 2014-2017 et assument une activité de conseil, sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP). Or les coupes opérées au niveau fédéral obligent à réduire l'offre en place. Le mandat de protection contre la discrimination est ainsi presque abandonné, tandis qu'il faudra gérer le domaine de l'information et du conseil avec moins de ressources. Le Centre d'informations pour étrangères et étrangers (isa), soit l'antenne d'intégration responsable du Mittelland, de l'Emmental et de la Haute-Argovie, doit limiter tant ses heures d'ouverture que son offre gratuite de conseils. Quant à son fructueux projet de tandems linguistiques RedZeit, il n'est plus proposé. Dans quelques régions, des organisations de bénévoles ont pris le relais et proposent des échanges en binôme sur des questions linguistiques ou dans d'autres domaines. Les autres antennes d'intégration du canton, le KIO (Kompetenzzentrum Integration Oberland), le Centre de compétence Intégration de la ville de Berne et Multimondo, subiront de plein fouet les mesures d'économies dans le domaine des étrangers, et s'attendent à devoir réduire leur personnel et redimensionner leur offre.

Brèves infos

Berne

Exposition FUIR

L'exposition FUIR fera étape dans la capitale en janvier prochain. Au Musée d'histoire de Berne, les visiteurs pourront suivre les traces de personnes contraintes à fuir, et se faire une idée des sentiments éprouvés par ces exilés. Outre le destin tragique des réfugiés, l'exposition explique à qui la Suisse et d'autres États accordent leur protection. Il s'agit d'un projet de la Commission fédérale des migrations (CFM), du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

25 janvier - 16 septembre 2018
www.bhm.ch/flucht-fuir

« Nouveaux Jardins »

Le projet « EPER Nouveaux jardins » s'adresse aux personnes issues de la migration – et notamment aux réfugiés – du canton de Berne. Le jardinage permet de nouer de nouveaux contacts et de se familiariser avec les us et coutumes suisses. Des bénévoles de l'EPER donnent de mars à novembre, lors des rencontres hebdomadaires obligatoires au jardin, des informations sur les modes de culture biologiques, et plus généralement sur les questions se posant au quotidien. Des activités sont prévues pour les enfants des participants. EPER Nouveaux jardins dispose de sites à Berne, Berthoud et Bienne.

Inscription souhaitée jusqu'au 20.2.2018
heks.ch/was-wir-tun/neue-gaerten-bern

Entrée gratuite au concert

Les personnes réfugiées ou requérant l'asile peuvent toujours assister gratui-

tement à tous les concerts organisés par bee-flat au café-bar Turnhalle du PROGR à Berne. En cas d'intérêt, elles peuvent se faire préalablement inscrire sur la liste d'invités, ou bien se rendre directement aux concerts.

www.bee-flat.ch

Tour de Lorraine 2018

On est tous là – aménageons notre ville!
Tel est le cri de ralliement du Tour de Lorraine, prévu du 18 au 21 janvier prochain. Pendant quatre jours, il y sera question de l'avenir de nos cités et des possibilités d'organiser la vie commune avec toutes les personnes présentes en ville. L'enjeu est la participation juridique, politique, sociale et culturelle de tous les habitants d'une ville – indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur situation financière et de leur statut de séjour. De nombreux ateliers débattront du concept de citoyenneté urbaine (urban citizenship), avec toutes ses conséquences pratiques. Le soir, dans les bars et salles de concert du quartier bernois de la Lorraine et des environs, un programme varié permettra à chacun d'élargir son réseau.

www.tourdelorraine.ch

National

Nouvelle loi sur la nationalité dès le 1er janvier 2018

La nouvelle loi sur la nationalité entrera en vigueur le 1er janvier 2018. Voici les principaux changements: seuls les bénéficiaires d'une autorisation d'établissement pourront désormais prétendre au passeport suisse. Les titulaires de permis B ou F ne pourront plus se faire naturaliser. En outre, il ne faudra pas avoir touché l'aide sociale durant les trois années précédant le dépôt de la

demande. La durée minimale de séjour en Suisse sera réduite de douze ans à dix (les années de séjour avec un permis F comptant pour moitié). Les demandes de naturalisation déposées avant la fin de l'année seront encore traitées selon l'ancien droit.

Centres fédéraux pilotes prévus en Suisse romande

Dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile au niveau fédéral, un centre pilote a ouvert ses portes au début de 2014 à Zurich, pour tester les nouvelles procédures. En Suisse romande, deux centres entreront en activité au début de 2018 (à Boudry NE et Chevrilles FR) pour tester les procédures accélérées. L'introduction sur le plan suisse des procédures d'asile accélérées est prévue pour l'année 2019.

Conseils

Guide de santé pour la Suisse – en 18 langues

Le guide entend aider en particulier les personnes migrantes à se repérer dans le labyrinthe du système de santé helvétique. Sa nouvelle version remaniée renferme des informations complètes, rédigées dans un langage simple. Les premiers chapitres concernent la prévention, les assurances-maladie et la prise en charge médicale. Puis les droits et devoirs des patients y sont exposés, ainsi que les bases légales. En outre, le guide signale les services de consultation spécialisés ainsi que les soins et l'aide prévus pour les groupes vulnérables, comme les personnes requérant l'asile ou les sans-papiers.

www.migesplus.ch/fr/guide/guide-de-sante/

**Office de consultation
sur l'asile OCA**

Effingerstrasse 55
3008 Berne

tel. 031 385 18 11
fax 031 385 18 17

info@kkf-oca.ch
www.kkf-oca.ch